Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

2025 – 12 – 04

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203848-20251218-2025_12_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 18 décembre 2025

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, M. Jean-Louis Jonville, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absents excusés : M. Joël Pautrot représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger.

Absente : Mme Céline Houdelette

Secrétaire : M. Jean-Louis Jonville

Finances – Tarifs de l'eau 2026

M. Le Maire rappelle que le conseil municipal lors de sa séance du 08 juillet dernier s'est engagé à mettre fin en 2026 à la dégressivité des tarifs de l'eau et annonce que suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'eau, la collectivité doit délibérer annuellement sur :
- Une contre-valeur de redevance de prélèvement sur la ressource en eau.
M. Le Maire propose de la fixer à 0,038€ HT/m3 en 2026.
- Une contre-valeur de redevance de performance des réseaux d'eau potable :
La redevance performance « des réseaux d'eau potable » a un taux de base de 0.10€ HT/m3 en 2026 (comme en 2025). Ce taux est fixé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. La contre-valeur à fixer en 2026 est modulé par un coefficient de modulation qui dépend de la performance et de la gestion du réseau de la collectivité en 2024. Pour le service d'eau d'Uzel, le coefficient de modulation est égal à 0.49 en 2024.
M. Le Maire propose de fixer la contre-valeur de redevance de performance des réseaux d'eau potable à 0.10€ HT/m3*0.49 = 0,049 € HT/m3 en 2026.
- la redevance « consommation d'eau potable » dont le taux est fixé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est également présente sur la facture. Elle passe à 0.32€ HT/m3 (0.330€ HT/m3 en 2025).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :
- de maintenir l'abonnement au tarif de 2025 et confirment la fin de la dégressivité des tarifs à compter du 1er janvier 2026 ; ce qui induit les tarifs suivants :

Abonnement annuel –Diamètre 15 mm	86.06 €
Prix du m3	1.632 €

- d'appliquer au titre de l'année 2026 sur la facture des abonnés du service d'eau potable suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'eau :
- la redevance « consommation d'eau potable », au taux fixé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, soit 0,320 € HT/m³.

.../...

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203848-20251218-2025_12_04-DE

- une contre-valeur de redevance de prélèvement de la ressource à 0,038 € HT/m3
- une contre-valeur de redevance de performance des réseaux d'eau potable à 0,049 € HT/m3.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le 24/12/2025

MAIRIE D'UZEL - prs - l'OUST
N.E.
22460

UZEL, le 24/12/2025

Le Maire

G. CHOUPAUX

MAIRIE D'UZEL - prs - l'OUST
N.E.
22460